

## Intitulé RAPPROCHEMENT D'ASSOCIATIONS : FUSIONS, SCISSIONS, APA

### Objectifs

- ◆ Connaître les différentes possibilités de se rapprocher entre acteurs associatifs,
- ◆ Maîtriser les conséquences juridiques, fiscales, sociales d'un rapprochement,
- ◆ Anticiper, construire et sécuriser l'opération.

**Pré-requis :** aucun prérequis spécifique

### Programme

#### 1. LA NOUVELLE REGLEMENTATION :

- La nouvelle réglementation : la loi ESS et l'instruction fiscale,
- Les opérations concernées ;

#### 2. LE VOLET JURIDIQUE

- Définitions,
- Points de vigilance majeurs,
- Des opérations et un calendrier précis en 5 étapes,
- De l'idée au projet puis déroulement des opérations,
- Informations et consultations (domaine social), délais de consultation, exemple de calendrier de consultation des IRP, les 4 règles essentielles, dossier pour le Comité d'entreprise,
- La décision de réaliser l'opération : projet de traité de fusion, APA, scission, missions du commissaire à la fusion, aux apports, ou à la scission, comptes servant de base à l'opération, transfert des autorisations administrative, agrément, conventionnement, habilitation,
- Publicité et information des membres et des tiers : délais, forme, contenu
- Réalisation de l'opération : le choix d'une date d'effet de l'opération et ses conséquences, les clauses suspensives et conditions résolutoires, les effets de l'opération sur les cocontractants et les tiers ;

#### 3. LE VOLET FISCAL

- Le régime fiscal de la fusion, scission et de l'APA,
- Cas concrets : 4 situations fiscales différentes de fusions et d'APA au regard de l'IS,
- Le régime spécial des fusions : prérequis pour en bénéficier et engagements à souscrire ;

#### 4. LE VOLET SOCIAL

- Transfert des contrats de travail en cours et ses conséquences,
- Les conditions de légalité,
- Conséquences en cas de non-respect de la légalité du transfert,
- Le transfert d'une entité économique qui préserve son identité,
- Transfert des représentants du personnel,
- Possibilité de modifier le contrat de travail du salarié transféré,
- Statut collectif : convention collective étendue, autres conventions ou accords négociés,
- Le sort des avantages individuels acquis,
- Le sort des instances représentatives du personnel.

#### Date

18 octobre 2018

**Lieu :** Dijon ou Besançon

#### Durée

1 jour – 7 heures

#### Tarifs (\*)

280 € (Adhérent)  
360 € (Non-Adhérent)

#### Public

Directeur général, directeur d'établissement, responsable administratif, RH et financier, chef de projet, administrateur, bénévole, salarié

#### Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;  
Etude de cas concrets avec les participants ;  
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.  
Vidéoprojection

#### Modalités d'évaluation de la formation

Attestations individuelles de formation  
Evaluation à chaud  
Evaluation à froid  
Elaboration d'un bilan de stage

#### Modalités de sanction de l'action de formation

Emargement par demi-journée  
Attestations individuelles de formation

#### Intervenant

**Philippe ROBERT**,  
Expert-comptable spécialisé en comptabilité associative du secteur social et médico-social

(\*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)

Service formation URIOPSS BFC

Organisme enregistré sous le numéro 43250002125—Siret n°778 298 315 00038

Maison de l'ESS, 7 rue Léonard de Vinci—25000 BESANCON

Tel : 03.81.82.18.13 — www.uriopss-bfc.fr — formation@uriopss-bfc.fr